



APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

_____\$\$\$\$\$\$_____

Agence :	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO
Projet :	Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest-Phase II (PACBAO II)
Source de financement :	Coopération suisse (DDC)
Méthode de sélection :	Sélection de Consultants / Cabinet/bureau/firme
Référence de la sélection :	ARAA/PACBAO II/2026/AMI/029
Objet :	Recrutement d'un cabinet/bureau/firme pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement des compétences professionnelles via la mise à niveau de centres de formation existants et la formation professionnelle des jeunes sur les métiers de la viande
Date de publication	15 octobre 2026
Date de limite :	06 novembre 2026 à 23 H 59 GMT

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le commerce transfrontalier régional de bétail (bovins, ovins, caprins et camélins) pèse très lourd dans la balance commerciale des pays sahéliens. Il représente souvent la deuxième ou la troisième exportation en valeur, derrière les métaux précieux (or, uranium), le pétrole et le coton. Sur la base d'un taux d'exploitation de l'ordre de 12% pour les bovins et 30% pour les petits ruminants, l'offre annuelle de bétail (nombre d'animaux vendus pour l'abattage dans le pays ou à l'export) est estimée entre 9,5 millions de bovins, 32,1 millions d'ovins et 37,0 millions de caprins pour l'ensemble des 6 pays sahéliens (ProDoc PACBAO, 2023). Ce sont généralement les animaux présentant un bon état d'embonpoint qui sont exportés (taureaux et bœufs), tandis que les vaches de réforme, vieilles et maigres, sont destinées uniquement au marché intérieur des pays producteurs. Ces exportations répondent principalement à la demande des grandes villes des pays côtiers tels que le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Sénégal et, dans une moindre mesure, le Bénin et le Togo.

Le programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) a été conçu pour stimuler le commerce intrarégional du bétail et de la viande, afin de contribuer à la sécurité alimentaire d'une population sous-régionale jeune, à la plus forte dynamique de croissance dans le monde. Il s'agit spécifiquement de satisfaire les besoins en viande rouge et en produits carnés dérivés via le développement des chaînes de valeur bétail/viande régionales.

Lancé en juillet 2018 grâce à la signature d'un accord financier entre la CEDEAO et la direction du développement de la Coopération Suisse (DDC) sous forme d'une contribution financière à la mise en œuvre de la politique agricole régionale (ECOWAP) et de son programme opérationnel (PRIASAN, 2016-2025), la première phase d'exécution du programme PACBAO s'est achevée le 30 juin 2023. Grâce aux enseignements tirés de la mise en œuvre, une seconde phase du PACBAO a été formulée durant le processus de clôture de la première phase. Conçu de manière participative, collaborative et inclusive grâce à l'appui d'un consultant par l'ARAA, le document technique final de formulation

a été soumis et validé par l'ensemble des acteurs régionaux de la filière bétail/viande régionale en septembre 2023.

La seconde phase du programme (PACBAO-2) est le fruit d'une contribution financière de la DDC à l'instar de la première phase. Sa mise en œuvre couvrira l'ensemble des pays de la CEDEAO plus le Burkina Faso, le Mali, le Niger, la Mauritanie et le Tchad. Elle durera 4 années de décembre 2024 à octobre 2028.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail et budget annuels pour l'année 2026 (PTBA 2026), notamment de la sous-composante 2 relative au « Renforcement des capacités commerciales et des compétences professionnelles des acteurs le long de la filière bétail-viande » de la composante 2 du programme intitulé « Renforcement des capacités organisationnelles et commerciales et des compétences professionnelles des acteurs de la filière bétail-viande », l'une des principales activités prévues est l'appui au renforcement des compétences et à la formation professionnelle des jeunes aux corps de métiers de la viande. Cette activité vise à créer les conditions d'une véritable professionnalisation des métiers de la viande, gage d'amélioration de la productivité et de la rentabilité du sous-secteur. En effet, la faible professionnalisation de nombreux actifs du sous-secteur et la prolifération d'ateliers d'abattage et de distribution peu normés débouchent sur la présence de produits carnés tout-venant sans possibilité de traçabilité de leur origine sur les marchés. Les changements d'habitude de consommation d'une frange des populations urbaines à pouvoir d'achat de plus en plus substantiel et exigeante en matière de normes et de standards commandent une transformation de l'offre de ses produits et leur diversification. Les formations pourraient cibler les trois principaux corps de métiers de : (i) boucherie, (ii) charcuterie, (iii) préparateurs artisanaux et (iv) formations transversales. Les parcours de formation pourraient être sanctionnés, pour les formations longues de Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ou de Brevet de Qualification Professionnelle (BQP) ou de Bac professionnel ou d'une licence professionnelle (boucher manager) et, pour les formations courtes de certificats/attestations de formation. Les sous-activités devant concourir à la mise en œuvre de cette activité principale sont :

- La réalisation d'une étude d'état des lieux des besoins de formation professionnelle sur les métiers et technologies de transformation et de distribution de la viande en Afrique de l'Ouest ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement des compétences professionnelles via la mise à niveau de centres de formation existants et la formation professionnelle des jeunes sur les métiers de la viande ;
- L'accompagnement des États membres de la CEDEAO dans le développement des compétences professionnelles via la mise à niveau de centres de formation existants et la formation professionnelle des jeunes sur les métiers de la viande.

Les présents termes de référence concernent le recrutement d'une firme/d'un cabinet d'étude pour la réalisation d'une étude qui prendra en compte les deux premières sous-activités. La troisième sous-activité fera l'objet d'autres termes de référence.

2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

2.1. Objectifs poursuivis

L'objectif global est de créer les conditions d'une véritable professionnalisation des métiers de la viande, gage d'une amélioration de la productivité et de la rentabilité de la filière bétail/viande.

De façon spécifique, il s'agira de :

a. Cartographier les métiers et évaluer les compétences existantes :

- Identifier les emplois actuels et émergents : Établir une typologie précise des métiers sur l'ensemble de la chaîne (abattage, découpe, transformation charcutière/traiteur, conditionnement, logistique du froid, grande distribution et boucherie de détail) ;
- Mesurer les écarts de compétences (Skill Gap Analysis) : Évaluer le niveau réel de qualification des professionnels par rapport aux besoins opérationnels et aux attentes du marché ;
- Analyser la démographie de la profession (départs à la retraite, attractivité des métiers, renouvellement des effectifs) ;

b. Analyser l'impact des évolutions technologiques et industrielles :

- Évaluer la maîtrise des technologies de transformation : Recenser les besoins d'apprentissage liés aux équipements modernes (découpe automatisée, mécanisation, techniques de conservation, transformation élaborée) ;
- Intégrer les nouvelles technologies de packaging et conservation : Identifier les besoins sur le conditionnement sous atmosphère modifiée (MAP), le sous-vide, ou l'utilisation d'emballages éco-conçus ;
- Développer les compétences en digitalisation et traçabilité : Déterminer le niveau d'appropriation des outils numériques (systèmes RFID¹, codes-barres, logiciels de suivi de la chaîne du froid et de gestion des stocks) ;

c. Répondre aux exigences réglementaires, sanitaires et environnementales :

- Renforcer la maîtrise de la sécurité sanitaire (HACCP²) : Identifier les manques en matière de bonnes pratiques d'hygiène, d'analyse des risques sanitaires et de conformité aux normes internationales ou nationales ;
- Intégrer les normes de bien-être animal et d'éthique : Évaluer les connaissances relatives à la réglementation sur la bientraitance animale lors de l'abattage et des manipulations ;
- Prendre en compte la transition écologique : Identifier les besoins d'apprentissage sur la gestion de l'eau et des déchets issus de la transformation et l'efficacité énergétique des installations frigorifiques ;

d. Analyser l'offre de formation existante et formuler des recommandations :

- Auditer l'appareil de formation actuel : Évaluer l'adéquation, la capacité et la qualité des centres de formation existants (programmes, plateaux techniques, formateurs qualifiés, infrastructures).
- Mettre à jour ou créer des référentiels de compétences : Fournir les bases techniques indispensables à l'élaboration de programmes axés sur l'Approche Par Compétences (APC).
- Proposer un plan d'action priorisé : Définir les modules prioritaires, les modalités de formation adaptées (formation continue, apprentissage, en présentiel ou hybride) et les profils cibles à former en priorité.

¹ RFID (Radio Frequency Identification, ou Identification par Radiofréquence) est une technologie de communication sans fil permettant d'identifier, de suivre et de stocker des données à distance sur des objets, des animaux ou des personnes, au moyen d'ondes radio.

² Hazard Analysis Critical Control Point : une méthode de gestion de la sécurité sanitaire des aliments (dangers biologiques : bactéries (ex. Salmonella, Listeria), virus, parasites, moisissures ; dangers chimiques : résidus de détergents, pesticides, allergènes, métaux lourds et dangers physiques : morceaux de verre, éclats de métal, résidus d'emballage, corps étrangers)

2.2. Résultats/livrables attendus de la mission

Les principaux résultats poursuivis à travers cette activité sont :

- Les emplois actuels et émergents sont identifiés et décrits selon leur typologie ;
- Les écarts de compétences sont évalués et permettent d'apprécier le niveau réel de qualification des professionnels par rapport aux besoins opérationnels et aux attentes du marché ;
- La démographie de la profession (métiers de la viande) est analysée et permet de saisir le potentiel d'absorption en matière de création de nouveaux emplois ;
- Les besoins d'apprentissage liés aux équipements modernes pour la transformation de la viande sont évalués en relation avec les différentes technologies de transformation ;
- Les besoins sur le conditionnement sous atmosphère modifiée (MAP), le sous-vide, ou l'utilisation d'emballages éco-conçus sont identifiés en prenant en compte les nouvelles technologies de packaging et conservation ;
- Le niveau d'appropriation des outils numériques (systèmes RFID, codes-barres, logiciels de suivi de la chaîne du froid et de gestion des stocks) des acteurs est évalué en termes de digitalisation et de traçabilité ;
- Les manques en matière de bonnes pratiques d'hygiène, d'analyse des risques sanitaires et de conformité aux normes internationales ou nationales sont identifiés ;
- Les connaissances relatives à la réglementation sur la bientraitance animale lors de l'abattage et des manipulations sont évaluées ;
- Les besoins d'apprentissage sur la gestion de l'eau et des déchets issus de la transformation et l'efficacité énergétique des installations frigorifiques sont identifiés ;
- Une évaluation de l'adéquation, la capacité et la qualité des centres de formation existants (programmes, plateaux techniques, formateurs qualifiés) est réalisée et permet d'améliorer l'efficacité de l'appareil de formation actuel ;
- Les bases techniques indispensables à l'élaboration de programmes axés sur l'Approche Par Compétences (APC) sont développées en termes de mise à jour ou de création de référentiels de compétences ;
- Et les modules prioritaires, les modalités de formation adaptées (formation continue, apprentissage, en présentiel ou hybride) et les profils cibles à former en priorité sont définis.

3. DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE

L'activité sera mise en œuvre suivant une démarche collaborative et inclusive portée par l'unité régionale de coordination du programme PACBAO-2 de l'ARAA. Elle impliquera les autres projets et programmes de l'ARAA ayant des interventions directes dans le domaine de la formation professionnelle (PRAOP 3), les directions de la CEDEAO en charge de l'Agriculture, du commerce, du secteur privé et de l'industrie. Les bénéficiaires directs, les acteurs directs des chaînes de valeur bétail/viande qui sont dans les pays, seront également étroitement impliqués, ainsi que les services techniques gouvernementaux des pays cibles en charge de la formation professionnelle et des chaînes de valeur bétail/viande.

Le ciblage des pays bénéficiaires se fera suivant la stratégie opérationnelle de mise en œuvre du PACBAO 2 qui consiste à opérer selon une approche spécifique « corridor de commercialisation du bétail et de la viande » et à fédérer les interventions selon des axes Sahel-Côte, aussi bien pour les infrastructures que pour le soft (information, sensibilisation, formation, appui-conseil, plaidoyer,

etc.). Les 3 grands corridors concernés sont :

- Le corridor central qui draine du bétail et de la viande du Burkina Faso, Mali et Niger vers la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin et le Togo ;
- Le corridor Est qui va du Niger et du Tchad vers le Bénin et le Nigéria et ;
- Le corridor Ouest qui part du Mali et de la Mauritanie vers le Sénégal et la Guinée essentiellement.

De façon opérationnelle, une firme ou un cabinet/bureau d'études sera mobilisé pour la conduite de l'étude sous la supervision de l'Unité régionale de coordination du PACBAO-2. La démarche méthodologique devra être fondée sur une approche exploratoire et analytique de la situation actuelle permettant d'atteindre les différents résultats attendus décrits ci-dessus. Un atelier régional de validation sera organisé en présence des acteurs clés de la formation professionnelle et des chaînes de valeur bétail/viande (RBM, APESS, COFENABVI-AO, ...), les représentants de l'ARAA, de la DADR, ..., etc.

4. PRINCIPAUX LIVRABLES

Trois principaux livrables sont attendus :

- Un rapport diagnostic ou d'état des lieux des besoins en formation professionnelle sur les métiers de la viande ;
- Un document technique de faisabilité pour le développement des compétences professionnelles via la mise à niveau de centres de formation existants ;
- Un référentiel de compétences ;
- Un plan d'action priorisé pour la mise à niveau d'au moins 3 centres nationaux de formation professionnelle prenant en compte les modules prioritaires, les modalités de formation adaptées (formation continue, apprentissage, en présentiel ou hybride) et les profils cibles ainsi que les infrastructures et équipements indispensables.

NB. Les principaux livrables doivent être soumis dans les trois langues de la CEDEAO (français, anglais, portugais) afin de permettre leur exploitation judicieuse par toutes les parties prenantes.

5. MISSIONS SPÉCIFIQUES DU CONSULTANT

5.1. Tâches et responsabilités du Consultant

Le Consultant sera chargé de :

- i. Réaliser la revue documentaire et exploiter les bases de données et documents techniques existants sur la formation professionnelle dans les chaînes de valeur bétail/viande ;
- ii. Élaborer la note de cadrage méthodologique de l'étude ainsi que les outils de collecte et d'analyse des données tenant lieu de rapport de démarrage ;
- iii. Organiser la collecte (enquêtes, entretiens auprès des centres de formation sur les métiers de la viande et des acteurs de la filière bétail et viande), le traitement et l'analyse des données pertinentes ;
- iv. Analyser les référentiels de formation existants ;
- v. Faire un diagnostic technique, institutionnel et organisationnel des centres de formation spécialisés dans la formation aux métiers de la viande ;

- vi. Élaborer les différents livrables de l'étude, assurer la restitution des résultats et intégrer les observations des parties prenantes pour la finalisation des rapports ; Etc.

5.2. Profil du Consultant

Le bureau ou cabinet ou firme d'études devrait répondre aux exigences et critères suivants :

- Être une personne morale régulièrement constituée (cabinet, bureau d'études, firme de conseil, institut de recherche ou de formation, université, ONG ou toute autre entité disposant de la capacité juridique de contracter), se présentant seule ou en groupement ;
- Être une firme ou un cabinet ou bureau d'études ;
- Justifier d'au moins deux expériences professionnelles ou missions pertinentes en matière d'analyse des besoins en compétences et emploi dans les domaines des chaînes de valeur animales en Afrique de l'Ouest et au Sahel (diagnostic sectoriel des compétences, études prospectives emploi-compétences, cartographie des métiers, analyse des écarts de compétences, identification des besoins des entreprises) ;
- Justifier, par des références vérifiables, d'une expérience dans au moins deux des domaines suivants : évaluation de centres de formation professionnelle, conception ou révision de référentiels métiers, élaboration de référentiels de compétences, développement de curricula de formation professionnelle, conception de dispositifs de certification professionnelle ;
- Avoir une expérience de travail avec les OIG (CILSS, CEDEAO, UEMOA, ALG) serait un atout ;
- Mettre en place une équipe technique pluridisciplinaire constituée comme suit :

N°	Poste	Rôle	Profil
01	Chef de mission / Expert Sénior en Développement Local ou Formation Professionnelle	Coordination globale, cadrage méthodologique, relation avec les autorités et commanditaires, synthèse des livrables	Agroéconomiste ou socio-économiste ayant de solides expériences en gestion de projets complexes (public/privé) et en politiques de l'emploi/formation
02	Expert Métiers de la Viande & Boucherie / Charcuterie, Hygiène, Sécurité & Qualité Sanitaire	Identification fine des besoins en compétences (de l'abattage à la découpe, transformation, hygiène et traçabilité), analyse des mutations technologiques du secteur ; Évaluation des normes d'hygiène (HACCP, chaîne du froid, normes sanitaires) à intégrer dans les programmes et dans l'équipement des centres	Docteur vétérinaire ou spécialiste en sécurité sanitaire des aliments, Maître artisan, ingénieur agroalimentaire ou professionnel chevronné de la filière carnée
03	Expert de Formation / Spécialiste de la TVET (EFTP) ³ / Évaluateur d'Établissements	Analyse de l'offre existante, traduction des besoins des entreprises en référentiels de métiers, de compétences (RMC) et de formation (RMF) ; Diagnostic des centres existants (capacités d'accueil,	Ingénieur en curricula de formation professionnelle axée sur les compétences (APC) / Spécialiste

³ TVET (EFTP) : Technical and Vocational Education and Training (Enseignement et Formation Techniques et Professionnels)

N°	Poste	Rôle	Profil
		niveau des formateurs, gouvernance, équipements pédagogiques)	Pédagogique
04	Expert en Ingénierie des travaux & Équipements	État des lieux des infrastructures physiques existantes, faisabilité des réhabilitations/extensions, métrés et coûts des travaux	Architecte / Ingénieur Génie Civil & Équipements
05	Spécialiste Équipements Agroalimentaires / Froid Industriel	Audit du matériel existant (chambres froides, tables de découpe, rails, etc.) et chiffrage des besoins de mise à niveau matérielle	Ingénieur Agroalimentaire ou Ingénieur Génie Industriel, Option Agroalimentaire

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultants intéressés doivent soumettre un dossier comprenant :

- Une offre technique comprenant la compréhension de la mission, la méthodologie détaillée de l'étude, la description des profils des experts de l'équipe technique et le chronogramme d'exécution ;
- Une offre financière détaillant les différents centres de coûts en conformité avec l'offre technique proposée ;
- Un CV/fiches d'expériences mis à jour mettant en relief les expériences similaires, accompagné des copies des diplômes et attestations de bonne fin d'exécution ;
- Une déclaration relative à la fraude et à la corruption de la DDC (en annexe).

L'ensemble des documents doit être regroupé **dans un fichier unique au format PDF (mention obligatoire)** avec la mention suivante : « **NOM CANDIDAT-Etude de faisabilité-AMII029-2026** ».

7. DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les candidatures sont reçues au plus tard le **06 novembre 2026 à 23 H 59 GMT**, par téléchargement à travers le lien suivant : <https://bit.ly/4yHOBcf>

8. DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org ; awaki@araa.org avec l'objet « **Etude de faisabilité -AMII029-2026** ».

L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet appel à candidatures.

Le Directeur Exécutif

Kanfitin KONLANI

Annexe 1 : CLAUSE ANTI-CORRUPTION DE LA DDC

Client, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent respecter les clauses ci-après, relatives à l'anti-corruption les plus rigoureuses durant la passation et l'exécution du présent marché.

1. Absence d'Acte de corruption : Les parties s'engagent, dans le cadre du présent contrat, à n'accorder, directement ou indirectement, aucun avantage d'aucune sorte, ni à en accepter. Tout acte de corruption ou acte illicite constitue une violation du présent contrat et justifie sa cessation et/ou la prise de toute autre mesure conformément au droit applicable.

2. Lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme : la Commission de la CEDEAO certifie qu'elle a mis en place des procédures et des moyens internes (GIABA) afin de prévenir, détecter et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme conformément aux recommandations du GAFI, et qu'elle n'entre en relation, directement ou indirectement, avec aucune des personnes, groupes ou entités figurant sur l'une quelconque des listes de sanctions financières (incluant notamment la lutte contre le financement du terrorisme) des Nations unies, de l'Union européenne, de la Suisse.

En signant la Déclaration anti-corruption, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants déclarent (i) qu'ils n'ont commis aucun acte susceptible d'influencer le processus d'attribution du marché au détriment du Client et notamment qu'aucune pratique anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et que (ii) la négociation, la passation et l'exécution du Contrat n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de corruption ou de fraude.

Pour et au nom du Consultant

Signé par :

[Nom et prénom]

Le_____